



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Septembre 2019 - n° 09

EDITORIAL

«Notre maison brûle...»

Le fossé s'accroît entre un commerce mondial qui s'enfonce et une OMC perchée hors du temps. Le ralentissement économique provoqué par les tensions sino-américaines n'est plus une menace mais une certitude : la guerre commerciale exerce un effet récessif sur l'économie réelle, toutes les sources en attestent, OMC, OCDE, FMI. Les barrières tarifaires ont directement ralenti le commerce des biens (comme l'analyse en détail l'étude du Trésor français jointe à la présente lettre), indirectement celui des services (dont l'OMC souligne la contraction au second semestre 2019), et les effets induits d'incertitude paralysent les décisions d'investissement. Pour 2019 et 2020, l'OCDE redoute une croissance mondiale enregistrant sa pire performance depuis la crise de 2008. Malgré les propositions de négociations formulées par l'Europe, les menaces américaines de rétorsions commerciales dans l'affaire Airbus-Boeing et le possible choc d'un Brexit sans accord au 31 octobre en accroissent le risque. Une réorganisation structurelle des chaînes de valeur mondiale commence à s'observer de manière nette. Des gestes de bonne volonté ont été émis (report américain du 1^{er} au 15 octobre de l'imposition de droits nouveaux, allègement partiel des tarifs chinois), mais Chine et Etats-Unis ne sont par certains d'aboutir à un accord. Or, les effets récessifs frappent de manière asymétrique : encore dopés par le stimulus budgétaire, les Etats-Unis paraissent pour l'instant souffrir relativement moins que la Chine et désormais la zone euro. A mesure que l'Amérique s'avancera dans la campagne présidentielle, sa propre capacité de résilience aux dommages économiques qu'inflige sa politique commerciale deviendra une variable politique déterminante.

Face à cela, l'OMC s'enferme dans une quasi-paralysie de ses principales négociations. Incapable depuis plus de deux mois (du fait d'une opposition entre groupes asiatique et latino-américain) de désigner un président pour conduire les négociations sur les subventions à la pêche : or il s'agit d'un mandat assigné à l'OMC au titre des objectifs de développement durable (ODD 14.6), avec échéance en décembre 2019. Chaque jour de retard renforce désormais le scénario de l'échec sur ce sujet pourtant majeur pour la crédibilité de l'organisation. Les discussions devant permettre le déblocage des recrutements à l'organe d'appel sont encore dans l'impasse, faute d'implication des Etats-Unis, qui se bornent à en rejeter la responsabilité politique sur les autres membres. Celles sur l'amélioration du fonctionnement ordinaire (notification, transparence) patinent tout autant.

En perspective de la conférence ministérielle de 2020, au Kazakhstan, cette trajectoire n'apparaît pas soutenable. Plus que jamais s'impose l'effort de réforme de l'OMC, engagé par l'UE en 2018. Son urgence vient d'être réaffirmée par les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au G7 de Biarritz, en particulier pour renforcer son efficacité en matière de propriété intellectuelle, règlement des différends et lutte contre les pratiques commerciales déloyales. La réforme de l'OMC a été érigée au rang de première priorité commerciale assignée par la future présidente de la commission européenne à son chef négociateur désigné, M. Phil Hogan. La nécessité de ce mouvement commence à être intégrée par nombre d'acteurs significatifs du système : notons à cet égard la récente et courageuse décision de Singapour (après le Taipei Chinois et le Brésil il y a quelques mois) de renoncer, pour les négociations en cours et pour l'avenir, au « traitement spécial et différencié » accordé aux pays en développement.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

30 septembre 2019 : Conseil général extraordinaire - désignation d'un président au comité du conseil commerce et développement en session spéciale

Un compromis a été atteint le 30 septembre sur la désignation de l'ambassadrice de Djibouti Mme Kadra Ahmed Hassan comme présidente. Elle sera en charge des négociations sur le traitement spécial et différencié.

Contact : jean-marie.paugam@dgtresor.gouv.fr

30 septembre 2019 : Conseil du commerce des services en session spéciale

5 membres de l'OMC (Australie, Canada, Mexique, Nouvelle Zélande et Suisse) ont présenté une communication visant des travaux exploratoires pour une amélioration de l'accès au marché en matière de services environnementaux. De façon générale, cette proposition a été bien accueillie par les membres. Un membre n'a pas manqué de rappeler que toute négociation devrait se faire dans le respect du mandat mais sans manifester d'opposition comme cela avait pu l'être lors de la discussion sur les services de tourisme en 2018. Il est très difficile à ce stade de savoir si ces discussions exploratoires aboutiront.

La Nouvelle Zélande a annoncé une éventuelle contribution sur les services environnements liés à l'agriculture. La présidente a pris la parole pour rappeler que les pays ayant récemment accédé dans le cadre de l'article XII ont pris des engagements extensifs dans le cadre de leur processus d'accessions.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

27 septembre 2019 : Réunion du comité agriculture session spéciale

Deux communications y ont été présentées. La première des Etats-Unis concernait l'utilisation par les membres de **tarifs complexes en agriculture**. Elle montrait que si ces derniers ne représentent qu'une faible part des tarifs douaniers, ils restent utilisés de façon plus importante par certains, notamment des pays développés.

Les pays du **C4** ont présentés une proposition concernant le **coton**. Il s'agit en fait du document soumis au COASS de juillet dernier où sont précisés certains paramètres (limitation de certains aides de la boîte verte). La Chine, l'Inde et les ACP ont rappelé leur soutien au C4 pour un résultat ambitieux sur le coton.

La suite de la réunion **n'a toutefois pas montré de véritable évolution par rapport aux positions présentées lors des COASS précédents**.

Le **groupe de Cairns** y a rappelé sa demande de réduction des **soutiens internes distorsifs**. La mesure globale de soutien est de ce point de vue le principal sujet mais n'est pas le seul : il faut aussi tenir compte du *de minimis*, de la boîte développement et de la boîte bleue. S'il n'apparaît **pas nécessaire de limiter la boîte verte**, il faut en clarifier les critères pour s'assurer de son absence d'effets distorsifs. Plusieurs **pays en développement** (Egypte, Inde, Chine) ont rappelé leur demande de **suppression de la mesure globale de soutien des pays développés** qui permet notamment des concentrations importantes de soutien par produits et rappelé leur **opposition à toute restriction de la boîte développement** ainsi que la forte inégalité des soutiens par agriculteurs entre pays développés et pays en développement. La **Suisse** a souligné au nom du **G10** la nécessité de prendre en compte des **considérations non commerciales** concernant les soutiens à l'agriculture (sécurité alimentaire, fonctions environnementales). Les **Etats-Unis** ont souligné l'importance de la **transparence**. Pour l'**Union européenne**, la réduction des soutiens distorsifs de la boîte orange (yc de *de minimis*) reste prioritaire. Il lui paraît par contre difficile que la négociation aboutisse à autre chose que la **réduction des marges actuelles non utilisées entre engagements consolidés et mise en œuvre («eau» dans le jargon...)**. Elle demande de ne pas perdre d'énergie sur les soutiens moins distorsifs que sont la boîte bleue et la boîte orange. Enfin

Un résultat sur l'**accès au marché** est indispensable pour plusieurs membres (Uruguay, Paraguay) alors que les pays africains et ACP n'acceptent un résultat sur le sujet que s'il est accompagné d'un résultat sur le soutien interne. **Suisse et Japon** rappellent l'importance de progresser également sur les autres secteurs (NAMA, services).

Concernant la **concurrence à l'exportation** la plupart des membres s'accordent sur la nécessité de poursuivre les travaux sur les points non encore traités : **crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'Etat**.

L'Inde a renouvelé son refus à une exonération systématique du programme alimentaire mondial des mesures de **restriction à l'exportation** et certains PED refusent l'alourdissement de contraintes que pourraient constituer un renforcement des notifications. Le président appelle néanmoins les membres à poursuivre leurs travaux et propositions sur le sujet pour lequel un résultat pourrait être possible à Noursoultan. L'Indonésie au nom du G33, la Chine, l'Inde, le groupe africain et les ACP sont revenus sur la nécessité d'une **solution permanente pour les programmes de stockage public**, sujet particulièrement important pour leur sécurité alimentaire. L'Union Européenne soutenue par la Norvège le Canada et l'Australie a rappelé le fait dans le cas d'achats à prix garantis élevés, ces programmes pouvaient induire des **distorsions importantes**. Le **G33** doit soumettre une **proposition** pour le prochain COASS.

Plusieurs PED rappellent le mandat de la ministérielle de Nairobi pour la mise en place d'un **mécanisme de sauvegarde spéciale** pour les PED. Le **G33** doit prochainement fournir une **contribution**.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

9 au 13 septembre 2019 : Négociations subventions à la pêche

En raison de l'incapacité des membres de l'OMC à désigner un remplaçant au groupe de négociations des règles (en charge des négociations pêche) suite au départ de l'Ambassadeur mexicain qui assurait jusque-là ce rôle, ces réunions se sont déroulées sans président. Elles ont débuté par une réunion du comité des négociations commerciales présidée par le directeur général de l'OMC qui y a rappelé l'objectif (aboutir à un accord d'ici fin 2019) et enjoint les membres à désigner rapidement un président.

Ont ensuite été organisées des réunions informelles par les facilitateurs en charge des différents sujets. Plusieurs membres ont souligné que l'absence de président ne pouvait être suppléée par les facilitateurs, lesquels n'ont pas l'autorité pour mener une véritable négociation. Durant ces réunions ont été examinées une proposition de l'Union Européenne sur la pêche INN et une proposition du Brésil de l'Equateur et de l'Egypte sur un mécanisme de consultation. Les Etats-Unis et l'Australie ont également présenté un modèle pour l'établissement d'un plafond monétaire des aides (pour mémoire l'Australie et les Etats-Unis proposent un dispositif de plafonnement des subventions, le plafond de chaque membre étant défini via une négociation à partir d'une proposition de ce dernier).

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES (« Initiatives post Buenos-Aires »)

24 au 28 septembre 2019 : Commerce électronique

La présidence australienne a diffusé en amont de cette réunion un document de travail (pas encore de négociations) qui a été présenté lors de la plénière d'ouverture. Il s'agit de regrouper les propositions de textes présentées dans les « focus group » lors du 1^{er} semestre afin d'approfondir les discussions. Il en sera de même pour les thèmes des « focus groups » des deux réunions à venir. Ces thèmes sont les suivants :

- Groupe A : faciliter les transactions électroniques (cadre, authentications, signatures, contrats et facturation) – Mexique
 - Groupe B : non-discrimination et responsabilité – traitement des produits digitaux, services informatiques interactifs : Australie
 - Groupe C : Protection du consommateur (protection en ligne, SPAM) – Singapour
 - Groupe D : Transparence et coopération (transparence, réglementation intérieure et coopération) - Japon
- De nombreuses délégations de capitales étaient présentes (Etats-Unis, Australie, Arabie Saoudite, Nouvelle Zélande, Japon, Chine, Corée, Hong Kong...).

Les discussions intenses sont rentrées vraiment dans le détail pour les sujets les plus consensuels (en groupes A et C) y compris sur le choix des mots.

Les membres étant toujours invités à transmettre des propositions écrites. Le Canada et la Chine ont présenté de nouvelles contributions. Celle du Canada concernait la protection des données personnelles. Celle de la Chine était plus vaste et traitait de la plupart des sujets liés à l'activité des plateformes de distribution (facturation électronique...) dont certains sont peu consensuels (entrée de personnel temporaire et surtout, fourniture d'équipements utiles aux transmissions électroniques, suite aux restrictions imposées par les Etats-Unis à Wawei...)

De nouvelles contributions sont annoncées (Australie et Suisse). Les discussions les plus complexes concernent la non-discrimination et responsabilité, le traitement des produits digitaux et les services informatiques interactifs : ce débat a fait ressortir un clivage plus marqué entre les Etats-Unis et le Japon d'une part et le reste des intervenants d'autre part.

Enfin, le Cameroun et le Guatemala pourraient prochainement rejoindre en tant que signataires l'initiative sur le commerce électronique.

La prochaine réunion se tiendra du 22 au 25 octobre prochain.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

23 septembre 2019 : Facilitation de l'investissement

Cette réunion de rentrée était une simple prise de contact par le nouveau président l'Ambassadeur Galvez du Chili. L'Arabie Saoudite et la Turquie ont annoncé qu'ils avaient rejoints de l'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement.

Le président, après avoir rappelé que le processus devrait rester transparent, inclusif et ouvert, a présenté son calendrier de réunions et sa méthode de travail pour le dernier trimestre. Il s'agit d'une nouvelle étape de discussions plus approfondies sur la base du document de travail préparé par son prédécesseur avant la pause estivale. Les membres ont exprimé leur soutien au calendrier, à la méthode proposés et à la pertinence du document de travail distribué en juillet dernier comme base de discussion. Les amis de la facilitation de l'investissement pour le développement (FIFID) soutiennent cette nouvelle phase tournée vers un résultat concret en vue de MC12. La Chine a également mentionné l'évènement qui sera organisé à Shanghai le 5 novembre qui permettra de donner une impulsion politique et de réaffirmer l'engagement des membres en vue d'un résultat ambitieux à MC12.

La prochaine réunion se tiendra les 17 et 18 octobre.

Contact: cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

30 septembre 2019 : Réunion de l'Organe de règlement des différends

L'ORD a tout d'abord accédé à la seconde demande de l'Union européenne visant à l'établissement d'un groupe spécial chargé d'examiner la réglementation de la Turquie relative au secteur pharmaceutique (DS583). Les mesures mises en cause par l'UE concernent principalement l'exigence de localisation de la production de produits pharmaceutiques sur le territoire turc pour que ces produits puissent être remboursés par la Sécurité sociale turque. L'UE estime que ces mesures sont contraires aux accords OMC, en particulier à l'article III.4 du GATT de 1994 en ce qu'elles soumettent les produits pharmaceutiques des producteurs étrangers à un traitement moins favorable que celui accordé aux produits similaires fabriqués par les producteurs nationaux.

L'ORD a en revanche rejeté la 1^{ère} demande des Etats-Unis de groupe spécial à l'encontre de l'Inde au sujet des contre-mesures prises par cette dernière en réaction aux droits additionnels imposés par les Etats-Unis sur leurs importations d'acier et d'aluminium en 2018 (DS585). Cette demande s'inscrit dans la série des différends lancés par les Etats-Unis à l'encontre de la Chine (DS558), de l'Union européenne (DS559), de la Turquie (DS561) et de la Russie (DS566) au sujet des contremesures également prises par ces Membres et qui ont abouti à l'établissement de quatre groupes spéciaux fin 2018-début 2019. Les audiences devant ces groupes spéciaux se tiennent à l'OMC depuis la mi-septembre.

L'ORD a ensuite adopté deux rapports de l'Organe d'appel dans les affaires ayant opposé l'Ukraine à la Russie au sujet des mesures antidumping visant les importations de nitrate d'ammonium en provenance de Russie (DS493) et le Japon à la Corée au sujet des droits antidumping visant les valves pneumatiques en provenance du Japon (DS504).

Sans surprise, les Etats-Unis ont encore une fois bloqué la demande présentée désormais par 116 Membres (la Malaisie et la Thaïlande en effet se sont associées à l'initiative conjointe) **de lancer un processus de sélection rapide pour pourvoir aux quatre postes vacants au sein de l'Organe d'appel.**

Enfin, l'UE et le Canada ont présenté l'arrangement qu'ils ont conclu cet été concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire en application de l'article 25 du MARD. Cet accord bilatéral vise à remédier à un possible blocage de l'Organe d'appel à compter du 11 décembre, date à laquelle le mandat de deux des trois derniers membres de l'Organe d'appel expirera (le quorum requis pour traiter une affaire frappée d'appel est en effet de trois membres)

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

24 septembre 2019 : Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA)

La réunion de rentrée du CBFA marque tous les deux ans le début des discussions budgétaires à l'OMC. Comme à l'accoutumée les budgets de l'OMC et de ITC ont été présentés. Pour la 11^{ème} année consécutive l'OMC présente un budget à croissance nominale nulle. Les débats se poursuivront dans les mois à venir en vue d'une adoption du budget lors du Conseil général de décembre prochain.

Contact: cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

18 et 20 septembre : Examen des politiques commerciales du Costa Rica

Les Membres ont procédé au 5^{ème} examen des politiques commerciales du Costa Rica. Qualifié par certains de « Suisse de l'Amérique latine », le Costa Rica est l'un des pays les plus riches de la région avec un PIB par habitant, basé sur une parité de pouvoir d'achat, d'environ 17 600 USD en 2018 et une croissance moyenne de 3,5 % sur la période 2013-2018. L'économie du pays est très ouverte, tournée vers le tourisme et l'exportation de biens à haute technologie, notamment médicaux, et bénéficie d'importants flux d'IDE.

Le Costa Rica a conclu plusieurs accords de libre-échange en particulier avec l'UE en 2012 dans le cadre de l'accord d'association UE-Amérique centrale qu'elle a commencé à mettre en œuvre durant la période sous revue, et plus récemment avec la Corée du Sud en 2018. Les démarches entreprises par le Costa Rica pour devenir membre de plein droit de l'OCDE ont été encouragées par le Canada.

L'ensemble des Membres a souligné le rôle actif du Costa Rica dans le cadre de l'OMC : mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) ratifié en 2017, signature de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) élargi en 2015, participation au comité des marchés publics en tant qu'observateur, notifications régulières effectuées dans le cadre des différents accords de l'OMC. S'agissant du règlement des différends, seul un cas a été porté devant l'ORD contre le Costa Rica en 2017 par le Mexique au sujet de mesures sanitaires et phytosanitaires relatives à l'importation d'avocats frais en provenance de ce dernier. Enfin, l'implication du Costa Rica dans les négociations sur le commerce électronique, la défense des PME, l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre le changement climatique grâce à un vaste plan de décarbonisation (objectif de neutralité en émissions de carbone en 2020) a été largement relevée.

Les Membres ont toutefois suggéré quelques pistes d'amélioration, parmi lesquelles la nécessité de réduire non seulement le déficit public et la dette publique qui atteint 40% du PIB, mais également le taux de chômage qui s'élève à 10 %. Le Costa Rica a été en outre invité à libéraliser davantage son économie, en particulier le secteur financier dans lequel les entreprises d'Etat sont toujours très présentes et à développer son réseau routier et ferroviaire. Certaines délégations ont également regretté les mesures de sauvegarde prises par le Costa Rica pour les importations de riz et de sucre et l'ont invité à revoir les lignes tarifaires pour trois catégories de produits (lait, sucre et vêtements) qui dépassent les taux consolidés ainsi qu'à clarifier la question de l'applicabilité de la nouvelle taxe sur la valeur ajoutée aux bières nationales. Enfin, le Costa Rica a été encouragé à accéder à l'accord sur les marchés publics et à mettre en œuvre l'ATI.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

18 septembre 2019 : Réunion informelle du comité des licences d'importation

Dans la continuité de la réflexion qui se déroule au sein du Conseil du commerce des marchandises sur l'amélioration de la transparence, le comité des licences d'importation avait pour ambition de laisser la parole aux Membres sur ce sujet d'actualité. La discussion se basait sur plusieurs questions relatives au fonctionnement et au travail du comité (fréquence des réunions, amélioration du niveau de notification, comment rendre les discussions plus dynamiques...). Peu d'intérêt exprimé par les membres.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

18 septembre 2019 : Singapour renonce au traitement spécial et différencié

Par l'intermédiaire de son ministère du commerce, **Singapour semble avoir renoncé officiellement à demander tout traitement spécial et différencié (TSD) dans les négociations commerciales actuelles et futures.** Cette décision fait écho à celle prise il y a quelques mois par le Brésil et le Taipei Chinois et va dans le sens de la volonté américaine. En effet, en juillet dernier, le Président américain avait instruit son représentant au commerce Lighthizer de réformer le statut des PED au sein de l'OMC, qui est désormais considéré comme inactuel. (Voir notre point dans les numéros 7 et 8 des « Brèves », fin juillet 2019.)

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

17 septembre 2019 : Comité des accords commerciaux régionaux (ACR)

La première réunion de la rentrée a permis de faire un point sur le nombre d'ACR non notifiés (79). Les Etats-Unis ont rappelé l'importance des notifications et les problématiques que cela pose pour les acteurs du système commercial. Ceci a été suivi par l'examen de plusieurs ACR dont l'Alliance du pacifique et l'Accord de libre-échange entre l'Arménie et le Kazakhstan. Une nouvelle fois, l'Union européenne a fait part de sa préoccupation vis-à-vis de l'absence de notification des pays de l'ALADI (association latino-américaine d'intégration).

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Sortie imminente de la décision de l'arbitre sur le montant des sanctions américaines dans l'affaire Airbus

La décision de l'arbitre dans le contentieux opposant depuis quinze ans l'Union européenne aux Etats-Unis au sujet des subventions versées à Airbus est attendue cette semaine. Elle fera suite au rapport rendu par l'Organe d'appel en mai 2018 qui avait estimé que l'UE ne s'était pas entièrement mise en conformité avec les règles de l'OMC s'agissant des subventions versées pour l'A380 et l'A350WXB. **Cette décision précisera le montant des sanctions que les Etats-Unis seront autorisés à imposer à l'Union européenne et qui s'élèveront très probablement à plusieurs milliards d'euros. Les Etats-Unis ont, pour leur part, évalué le montant du préjudice subi à plus de onze milliards USD par an.**

En avril 2019, les Etats-Unis ont publié une liste provisoire des produits européens dont les droits de douane seront augmentés, qui a été complétée en juillet dernier. **Les produits visés concernent principalement des produits du secteur aéronautique en provenance des quatre Etats membres « Airbus » (France, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni) ainsi que des produits du secteur agro-alimentaire (dont les vins et spiritueux, les fromages) ou encore du secteur de l'habillement.**

A compter de la diffusion de la décision de l'arbitre, les Etats-Unis pourront demander l'autorisation formelle de l'ORD afin de pouvoir imposer leurs rétorsions. Cette autorisation sera très vraisemblablement accordée en octobre par l'ORD.

Dans le contentieux parallèle opposant l'UE et les Etats-Unis au sujet des subventions versées par ces derniers à Boeing, qui ont été également condamnées par l'Organe d'appel en mars 2019, la décision de l'arbitre sur le montant des sanctions que l'UE sera autorisée à imposer sera rendue au printemps 2020. L'UE réclame pour sa part environ 10 milliards USD par an en réparation du préjudice subi.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Effets des premières tensions commerciales apparues entre la Chine et les États-Unis

Ce numéro de «Trésor-Eco» analyse les effets de mesures tarifaires entre la Chine et les Etats-Unis allant jusqu'au 10 mai 2019. Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis se sont traduites par une réduction significative et rapide des échanges bilatéraux des biens surtaxés. Sur le plan macroéconomique, la Chine semble davantage pénalisée que les États-Unis.

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/09/17/tresor-eco-n-244-effets-des-premieres-tensions-commerciales-apparues-entre-la-chine-et-les-etats-unis>

-o-o-o-

13 septembre 2019 : Visite des conseillers agricoles en Haute-Savoie

La délégation permanente de la France auprès de l'OMC, en collaboration avec la direction départementale des territoires et la FDSEA des Savoie, a organisé une visite des conseillers agricoles de l'OMC en Haute-Savoie.

53 conseillers ont participé à ce voyage d'une journée qui s'est déroulé dans le pays de Gavot dont la production agricole phare est l'AOP abondance. Les conseillers y ont visité une coopérative laitière et une exploitation laitière. Toutes deux fabriquent et affinent du fromage abondance. Les conseillers ont pu y découvrir le mode de fabrication de ce fromage et apprécier sa qualité lors d'une dégustation. Ont été notamment expliqués le cahier des charges relativement strict et l'organisation nécessaire pour assurer la qualité de cette indication géographique protégée.

La seconde partie de la journée a été consacrée à la visite de l'unité de méthanisation Terragr'eau. Cette unité de méthanisation unique a été initiée grâce à une collaboration entre les agriculteurs, la communauté de commune Pays d'Evian – Vallée d'abondance et la société Danone propriétaire des eaux d'Evian ([youtube.com/watch?v=Jgcsrgk_IWw](https://www.youtube.com/watch?v=Jgcsrgk_IWw)). Elle permet, outre la production de biogaz de protéger durablement la zone d'impluvium des eaux d'Evian via la collecte des effluents d'élevage et une meilleure gestion de la fertilisation. Les participants ont ainsi pu apprécier comment cette collaboration d'acteurs locaux a permis de garantir la qualité des eaux potables et des zones humides du territoire tout en assurant une agriculture performante.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr



Groupe de 53 conseillers agricoles de l'OMC

CALENDRIER DE L'OMC – OCTOBRE 2019



Fabrication du fromage Abondance



Visite d'une exploitation agricole : GAEC Grillet Aubert

- **01** Réunion informelle sur le programme de travail sur le commerce électronique
Initiative réglementation intérieure
- **03** Comité du budget, des finances et de l'administration
- **04** Comité des licences d'importation
Réunion informelle du Conseil général – Chefs de délégation
- **07** Journée mondiale du coton
- **07 au 11** Cluster pêche
- **08 au 11** Forum public de l'OMC
- **10** Atelier co-organisé avec la Mission du Canada en marge du Forum public de l'OMC 2019 : « Entreprises et changement climatique : quel rôle pour l'OMC ? »
- **14** Groupe de travail commerce, dette et finances
- **15** Comité de la facilitation des échanges
- **15 et 16** Conseil général de l'OMC
- **16 et 17** Groupe de travail STDF
- **17 et 18** Comité des règles d'origine
Conseil des ADPIC
Facilitation de l'investissement pour le développement
- **21** Comité du budget, des finances et de l'administration
- **22 et 24** Organe d'examen des politiques commerciales du Pérou
- **22 au 25** Commerce électronique
- **23** Comité des marchés publics
- **25** Comité de l'évaluation en douane
- **28** Organe de règlement des différends
- **29** Réunion informelle sur les MPME
- **29-30-31** Conseil du commerce des services
- **30 et 31** Comité de l'agriculture

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19
Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr
Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>
Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent
Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 01/10/2019